

Semaine de collecte départementale de vélos

L'Association CICERONE et son chantier d'insertion TANDEM organisent une collecte annuelle de vélos. CICERONE emploie 15 salariés en insertion, elle a pour objet le retour à l'emploi dans le cadre de l'économie sociale, solidaire et le développement des transports « doux ». Ces vélos seront recyclés ou réparés puis vendus à petit prix. La semaine de collecte est fixée du lundi 1er au samedi 6 juin 2015. Les vélos seront à déposer dans la cour de l'école.



Saint Médard 13 et 14 juin 2015

Comme chaque année, le comité des fêtes organise la fête du village. Au programme : foire à tout (gratuite), fête foraine, repas dansant (Samedi soir : Paëlla 20€), feu d'artifice, animations gratuites pour les petits et les grands. Nouveauté 2015 : Concours de vélos fleuris. Tous les enfants de moins de 12 ans peuvent participer. N'hésitez pas à venir nombreux ! Inscription le samedi 13 juin directement au bar (près de la salle des fêtes) pour un défilé le dimanche suivi des résultats et remise des récompenses du concours (Règlement du concours sur le site internet de la mairie).



La vie communale

Le recensement

Le recensement s'est terminé le 14 février. Nous remercions les 2 agents recenseurs (Céline Brizou et Mélanie Hego) pour leur travail et la population pour l'accueil qu'elle leur a réservé. Les résultats officiels de ce recensement seront communiqués début 2016.



Un dimanche créatif et artisanal à Saint Mards

Le dimanche 22 mars une petite quarantaine d'exposants se sont installés dans la salle des fêtes pour proposer aux 226 visiteurs leurs créations : objets et jeux en bois, dentelle, couteaux, confitures, vitrines en pâte polymère, étagères en tissu, patchwork, cartonnage, sculpture...

La soirée Mille et une nuits

Le 7 février, le comité des fêtes : Saint Mards de Blacarville Animations, organisait sa première soirée. Au programme : un dépaysement total avec une salle des fêtes entièrement redécorée aux couleurs de l'Orient. Au menu, bien sûr : un couscous ! Ce repas fut également animé par 2 danseuses orientales qui sont intervenues entre chaque plat, pour le plaisir de tous les convives. Les festivités se sont clôturées sur la piste de danse pour la plupart des invités grâce à la prestation du DJ.



Le repas des Aînés



le 19 avril, le CCAS a réuni tous les anciens de la commune. Cette année les doyens Mme Lepesqueur et Mr Poullain ont présidé le déjeuner aux côtés du maire, Mr Swertvaeger et son épouse. Un repas très apprécié ainsi qu'un spectacle de qualité ont ravi l'assistance. Cette année, c'est Mr Pascal Fleury, animateur, humoriste et imitateur qui a divertifié les convives pendant près de 2 heures, pour leur plus grand bonheur. Remerciements à Mr et Mme Moutier, Mr et Mme Goulley qui nous ont organisé cette journée.

La vie citoyenne

Etat civil : 2014 :

DECES 2014

HENRY-LAVALUX Marie-Rose
MARQUAND Yvette
VERSAVEL Daniel
BOUCHER Gilles
COUTEY André

NAISSANCES 2014

ALÉPÉE Laurys
VINOT Lyuba
TANQUERAY Largo
LOUÉDEC Jade
DESHAYES Rosie

MARIAGES 2014

DELFOUR Jimmy et RIQUIER Elodie
VINOT Josué et ABROSSIMOFF Claire
DESCHAMPS Teddy et POUPINEL Marjolaine



L'actu de Saint Mards de Blacarville

toutes les informations sur votre commune



Mesdames, Messieurs,

Après ces longs mois hivernaux, nous attendons avec impatience l'arrivée du printemps et ses promesses de renouveau. Des journées plus longues, plus ensoleillées, le plaisir de reprendre les sorties et activités de plein air plus ou moins abandonnées ces derniers mois.

Sur le plan communal, nous allons maintenant pouvoir préparer et programmer les travaux comme ceux de la salle des fêtes, de l'église...

Didier Swertvaeger.



SOMMAIRE

-Urbanisme

réglementation des travaux de printemps

-Les rythmes scolaires

-Assainissement non collectif

-Actualités

-Le tri sélectif

l'organisation de la nouvelle collecte des déchets

-La vie communale

Bulletin communal de Saint Mards de Blacarville

Directeur de la publication : Didier Swertvaeger. Rédaction : S. Juin, M.C. Saillard, C. Morel, V. Malaboef, M. Bachelet, P. Legigand. Photos : J.J Saillard. Impression : 500 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique.

Urbanisme

Réglementation des travaux de printemps

L'État définit un certain nombre de règles liées au code de l'Urbanisme. Même si vous connaissez la réglementation dans le cadre d'un permis de construire, pour un grand nombre de travaux, des formalités doivent être effectuées en mairie. Afin de mieux vous guider, nous vous proposons un tableau récapitulant les formulaires à utiliser selon votre projet :



Type de projet	Caractéristique du projet /surface de plancher	Formulaire à remplir	Délai d'instruction normal
Abri de jardin, garage, appenti ...	- De 5m ² à 20m ² * - Supérieur à 20m ² *	Déclaration préalable Permis de construire	1 mois 2 mois
Changement de fenêtres, pose de fenêtre de toit (Velux), ravalement de façade...	Toute modification aspect extérieur (matériau, couleur...)	Déclaration préalable	1 mois
Murs, clôtures...	Supérieur à 2m de hauteur	Déclaration préalable	1 mois
Changement de destination (aménagement de combles, garage transformé en chambre...)	- A partir de 5m ² *	Déclaration préalable	1 mois

*sauf exclusions citées à l'article R431-17f- 2ème paragraphe du code de l'Urbanisme

Nous informons également que le conseil municipal, par délibération du 18/11/2014, a décidé d'exonérer de la taxe d'aménagement communale tous les abris de jardins afin de faciliter leur déclaration.

Assainissement non collectif

-Projet de vente ?

Avant une vente, le propriétaire doit s'assurer que son installation a fait l'objet d'un contrôle évaluant sa conformité. Celui-ci, donne lieu à un rapport daté de moins de trois ans qui est transmis au candidat acquéreur.

Quels sont les logements concernés ?

L'obligation de faire réaliser un état de l'installation concerne les maisons et les appartements non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées, soit parce qu'il n'existe pas encore, soit parce qu'il ne peut se faire pour des raisons techniques. À noter : pour une propriété zonée en assainissement collectif, la loi ne prévoit pas d'obligation, cependant il est fortement conseillé, dans le but d'éviter des litiges, de faire appel à cette prestation.

Combien coûte le contrôle ?

Pour une installation assainissement non collectif 100€ (1 technicien). Pour une propriété desservie en assainissement collectif 200,40€ (2 techniciens). Dans les deux cas, le contrôle est facturé au propriétaire vendeur.

Quelle démarche pour demander le contrôle ?

Une demande écrite est nécessaire via un formulaire. Ce formulaire a été transmis aux notaires et agences immobilières de la région. Il est à signer par le propriétaire vendeur et à transmettre : au Service Environnement – 2 place de Verdun – 27500 PONT AUDEMER ou au bureau de la station d'épuration, quai du Mascaret 27500 PONT AUDEMER ou à envoyer par fax au 02.32.41.62.63

Quelles sont les obligations en cas de non-conformité à l'issue du contrôle ?

La seule obligation sera de bien informer l'acheteur des éventuelles modification à faire afin qu'il achète en connaissance de cause.



Le tri sélectif

La Communauté de Communes a distribué à chaque foyer des bacs pour le ramassage des ordures ménagères et le tri sélectif (avec une notice explicative). La nouvelle collecte commencera semaine 19.



Le bac à couvercle noir est destiné uniquement à la collecte des ordures ménagères. La collecte se fera tous les vendredis.



Un calendrier spécifique sera remis à chaque maison. Pour Saint Mards, toute la collecte fera le même jour mais pour certaines communes, elle pourra se faire sur plusieurs jours.

IMPORTANT : la collecte se fera également les jours fériés pour ne pas désorganiser les tournées. Pour le verre, les points de collecte sont toujours à disposition à la Vierge et derrière la mairie. Les bacs restent la propriété de la Communauté de Communes.

Adresse utile :
Com. de Commun de Pont-Audemer
Service Environnement
2, place Verdun – BP 429 – 27500 Pont-Audemer
Tél : 02 32 41 50 40
triselectif@ville-pont-audemer.fr

Le bac à couvercle jaune est destiné aux emballages et bouteilles plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires, papier, emballages en carton. La collecte se fera également le vendredi mais une fois tous les 15 jours (attention ce ne sera pas le même camion). Collecte à partir du 8 mai.



Les rythmes scolaires

C'est dans le cadre de leurs activités périscolaires que Caroline LECARDONNEL, Mélanie HEGO et Cécile ROYER, ont suivi un stage du 23 Février au 06 Mars, afin d'obtenir leur BAFA, Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. La partie pratique de cette formation sera validée par leurs heures de TAP (Temps d'Activités Périscolaires) auprès des enfants de la commune.



Point de vue d'Evelyne Havard, intervenante TAP sur la biodiversité.



-Qu'est ce que la biodiversité ?

C'est l'ensemble de tous les êtres vivants de notre planète dont nous faisons partis.

-Pourquoi apprendre la biodiversité aux enfants ?

La biodiversité est aujourd'hui en danger. La France est le 3^{ème} producteur de pesticides au niveau mondial, avec des répercussions énormes sur la santé et une mortalité spectaculaire de nombreuses espèces animales. En reconnaissant, les plantes, les arbres, l'ensemble des animaux (mammifères, oiseaux, insectes, batraciens...) , en jardinant de façon biologique et respectueuse, les enfants se familiarisent avec un monde qui leur paraît lointain, voir hostile. Ils sont ainsi, à même de protéger la vie qui les entoure pour nous protéger nous mêmes.

Actualités

Quoi de neuf à Saint Mards de Blacarville ?



Site internet

Suite à des soucis techniques, le site internet de la commune a disfonctionné. Il est à nouveau disponible : www.mairie-saint-mards-de-blacarville.fr
N'hésitez pas à faire parvenir vos remarques.